

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 4 novembre 2025

SPIC CREMATORIUM
DBM 1

Paul Euzière

Conseiller municipal

Président du groupe

« Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Cette délibération concerne la première Décision Modificative du budget annexe du crématorium.

Je rappelle que **le crématorium n'est pas encore construit et donc que le service public industriel et commercial correspondant n'est donc pas encore en activité.**

Cette décision budgétaire **porte uniquement sur la section d'investissement**, qui passe de **2,6 à 5,1 millions €**.

L'augmentation de 2,5 millions se décompose en :

- 1 million € pour refinancer une dette existante,
- et 1,5 million € de crédits supplémentaires pour poursuivre le chantier et actualiser le coût des travaux.

Le point important, c'est que **ce financement repose intégralement sur l'emprunt**.

Au total, **le budget annexe du crématorium sera donc endetté à hauteur de près de 4,8 millions d'€** (chapitre 16), soit plus de 90 % du budget global.

C'est un montage financier qui suppose que **le futur service soit rapidement équilibré dès sa mise en service**.

Les recettes d'exploitation devront permettre de couvrir à la fois les charges de fonctionnement et les remboursements d'emprunt.

Or, **le dossier crématorium a été ouvert en 2020**, très exactement lors du conseil municipal du 8 décembre 2020.

On peut constater que six ans plus tard, un certain retard -et même un retard certain- a été pris- puisque, si l'on s'en tient à ce qui nous a été répondu, le 14 octobre, en commission municipale préparatoire à ce conseil, on ne peut envisager le commencement d'exploitation qu'en juillet 2027.

Le mode de gestion a été changé.

On est passé d'une Délégation de service Public à une régie municipale, ce que nous avons approuvé, même si nous pensions et continuons de penser que le périmètre pertinent du crématorium est plus celui de l'Agglomération du Pays de Grasse que celui de la seule ville de Grasse.

Le projet a été modifié : un four au lieu de deux.

Et évidemment, l'enveloppe financière a été augmentée ;

Au départ (2020), elle avait été annoncée à 4 millions €. Ce qui était manifestement très sous-évalué. Aujourd'hui, l'enveloppe est de 10,5 millions.

Nous regrettons que ces modifications techniques et financières n'aient jamais été présentées au Conseil d'Administration du crématorium qui ne s'est d'ailleurs jamais réuni depuis sa création.

Il serait souhaitable donc, d'une part, **que le Conseil d'Administration du crématorium se réunisse et ait régulièrement connaissance de l'avancement du dossier** et, d'autre part, qu'avant la mise en service, nous puissions disposer d'un plan prévisionnel d'exploitation détaillé avec :

- le nombre de crémations attendues chaque année (on a évoqué le chiffre de 1000 par an pour le bassin grassois),
- les tarifs envisagés,
- la trajectoire d'équilibre du service du crématorium sur la durée de l'emprunt.

Cette vigilance et ces dispositions nous paraissent essentielles pour garantir la soutenabilité du projet et éviter que le crématorium ne démarre son activité déjà sous contrainte financière forte.